

Eau

Les zones humides au secours de certains éleveurs

Le 14 juin 2011 par Célia Fontaine

En cette période de sécheresse, les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) expliquent, dans un communiqué du 10 juin, les mesures concrètes prises pour soutenir les éleveurs sur les sites qu'ils ont en gestion.

Pour mémoire, le **réseau des CEN** intervient dans la gestion de 121.267 hectares répartis sur plus de 2.196 sites en métropole et sur l'île de la Réunion. Ces associations à but non lucratif œuvrent, pour les plus anciennes, depuis 30 ans pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. Les sites^[1] gérés présentent «une large diversité de milieux, dont une grande proportion de zones humides (40% des sites d'intervention) et de milieux ouverts tels que les pelouses sèches (23% des sites), les prairies (12% des sites), les landes et les fruticées», détaille le communiqué.

En mettant à disposition des éleveurs des ressources fourragères provenant des zones humides qu'ils gèrent, les CEN rappellent leur solidarité et par la même occasion l'importance des zones humides et prairiales pour conserver un patrimoine naturel et agricole de qualité.

D'autres partenariats ont été mis en place entre CEN et agriculteurs.

Par exemple, dans le département de l'Ain, le Conservatoire Rhône-Alpes propose aux éleveurs une «convention Sécheresse» qui leur permet d'utiliser les sites gérés pour la fauche ou le pâturage.

En Poitou-Charentes, le Conservatoire assouplit les conditions des baux environnementaux sur ses terrains pour permettre aux éleveurs de récolter du foin de qualité.

Il est également possible d'ajuster les dates de fauche (en les anticipant) ou de pâturage sur certains sites animés par les CEN, comme l'a fait le Conservatoire d'Auvergne ou celui de la Sarthe.

[1] Les CEN sont le principal acteur privé de la mise en œuvre de Natura 2000 en France et ils ont développé des partenariats privilégiés avec les principaux autres gestionnaires de milieux naturels.

15161M